

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 13 août 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 août 2019 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

PROJET D'ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Au centre multifonctionnel – 13 août 2019

19 h – Rencontre avec Raymond Lessard – N'a pas eu lieu

19 h 30 - Séance ordinaire

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
4. Période de questions
5. Communiqués et correspondance
- 5.1 27 juin 2019 – Importance des schémas de couverture de risque en sécurité incendie
- 5.2 2 juillet 2019 – Avis public MRC – Adoption du règlement 19-538
- 5.3 17 juillet 2019 – Avis public MRC – Projet de règlement 19-539
- 5.4 31 juillet 2019 – Poste d'administrateur municipal au sein du comité – Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines
6. Administration et finances
- 6.1 Adopter les comptes

- 6.2 Achat d'heures à Infotech pour le logiciel Sygem
- 6.3 Participation de la directrice générale au colloque de l'ADMQ
- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 8. Transport routier
 - 8.1 Rapport des services publics
- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Rapport – Régie des déchets
 - 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc
- 10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 10.2 Avis de motion du règlement numéro 38-5-2019 visant à modifier le plan d'urbanisme.
 - 10.3 Adoption, par résolution, du projet de règlement numéro 38-5-2019 intitulé Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les orientations d'aménagement en matière d'activité minière.
 - 10.4 Avis de motion du règlement numéro 39-9-2019 visant à modifier le règlement de zonage.
 - 10.5 Adoption, par résolution, du projet de règlement numéro 39-9-2019 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière et les conditions applicables à la garde de poules dans une zone d'interdiction
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Octroi de fonds pour la soirée des bénévoles
 - 11.2 Budget de décoration pour le devant du bureau municipal pour l'halloween et le temps des fêtes
- 12. Sujet divers
- 13. Périodes de questions
- 14. Levée de la séance

Résolution numéro 136-08-2019

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyé par Roger Cloutier

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 137-08-2019

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1 27 juin 2019 – Importance des schémas de couverture de risque en sécurité incendie

5.2 2 juillet 2019 – Avis public MRC – Adoption du règlement 19-538

5.3 17 juillet 2019 – Avis public MRC – Projet de règlement 19-539

5.4 31 juillet 2019 – Poste d'administrateur municipal au sein du comité – Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 138-08-2019

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois de juin au 9 août 2018 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

| | | |
|-------------------|-----------|----|
| Élus | 3 000,28 | \$ |
| Administration | 10 785,32 | \$ |
| Frais déplacement | 100,00 | \$ |

Dépense :

| | | |
|--------------------|-----------|----|
| Administration | 10 918,13 | \$ |
| Sécurité publique | 13 340,73 | \$ |
| Transport (voirie) | 4 843,13 | \$ |

Hygiène du milieu

| | | |
|-------------------|-----------|----|
| Hygiène du milieu | 18 852,02 | \$ |
| Eaux usées | 1 311,22 | \$ |

Santé et Bien-être 0,00 \$

Aménagement urbanisme 1655,64 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc 317,97 \$

| | | |
|----------------|------------------|-----------|
| Bibliothèque | 0,00 | \$ |
| Total : | 65 124,44 | \$ |

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 139-08-2019 6.2 ACHAT D'HEURES DE FORMATION À INFOTECH POUR LE MODULE SYGEM

CONSIDÉRANT qu'il y a eu l'arrivée de deux nouveaux membres du personnel au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que les nouvelles personnes ont besoin d'une formation de base pour effectuer correctement et optimalement leur travail;

CONSIDÉRANT qu'il reste une banque de 13 heures pour la formation et qu'elle sera écoulee entièrement seulement pour la formation de base des nouveaux employés;

CONSIDÉRANT que nous profitons d'un taux avantageux en se prémunissant d'heures par banque;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte 1120\$ pour 14heures et 1960\$ pour 26 heures;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE FAIRE L'ACHAT D'UNE BANQUE DE 26 HEURES POUR LE LOGICIEL SYGEM D'INFOTECH pour pourvoir aux besoins en formation et en questionnement des employés du bureau municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 140-08-2019

6.3 PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE LA ZONE MONTÉRÉGIE EST (ADMQ)

CONSIDÉRANT que le colloque de zone Montérégie Est de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 12 septembre prochain à Dunham;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Jean-Sébastien Savaria

Appuyée par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU :

QUE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SOIT AUTORISÉE À S'INSCRIRE à ce colloque annuel, à Dunham, le 12 septembre 2019;

QUE LES FRAIS D'INSCRIPTIONS au montant de 175 \$ et les frais de déplacement soient assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Il n'y a pas de rapport pour ce mois.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis généraux transférés à l'évaluateur par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

10.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 38-5-2019 VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME.

Avis de motion est donné par Yves Guérette, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 38-5-2019 modifiant le plan d'urbanisme révisé.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Résolution numéro 141-08-2019

10.3 ADOPTION, PAR RÉOLUTION, DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-5-2019 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ MINIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par Yves Guérette
Appuyé par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 août 2019, le projet de règlement numéro 38-5-2019 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les orientations d'aménagement en matière d'activité minière »;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 1er octobre 2019 à 19 h 30 au centre multifonctionnel situé au 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 39-9-2019 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.

Avis de motion est donné par Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 39-9-2019 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises en matière de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ainsi qu'avec les dispositions du schéma visant à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation.

Résolution numéro 142-08-2019

10.5 ADOPTION, PAR RÉOLUTION, DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 39-9-2019 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT L'IDENTIFICATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET LES CONDITIONS APPLICABLES À LA GARDE DE POULES DANS UNE ZONE D'INTERDICTION

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec

l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement a également été modifié afin de permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Marcel Therrien

Appuyé par Roger Cloutier

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 août 2019, le projet de règlement numéro 39-9-2019 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière et les conditions applicables à la garde de poules dans une zone d'interdiction »;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 1er octobre 2019 à 19 h 30 au centre multifonctionnel situé au 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 143-08-2019

10.6 Réparation des marches de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les escaliers de la bibliothèque sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entretenir ses installations pour un usage sécuritaire;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour la réparation des escaliers auprès de 2 soumissionnaires, mais qu'une seule a répondu en les termes;

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|-----------------------|----------------|
| C.MARICOT INC. | 1421.47 + TX |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Therrien

Appuyé par Roger Cloutier

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil octroie à la compagnie C.Maricot INC le contrat pour effectuer la réfection de l'escalier de la bibliothèque.

L'offre de prix produite par C.Maricot INC fait partie intégrante du contrat en date du 15 août 2019

Que pour donner application à la présente résolution, les montants nécessaires, sont prévus au poste budgétaire 02-702-30-522.

Résolution numéro 144-08-2019

**10.7 POSTE D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL AU COMITÉ DU BASSIN
VERSANT DU RUISSEAU DES SALINES**

CONSIDÉRANT l'agrandissement du territoire du bassin versant du ruisseau des salines;

CONSIDÉRANT que trois de nos cours d'eau sont inclus maintenant dans le bassin versant du ruisseau des salines;

CONSIDÉRANT la demande de déléguer un représentant de la municipalité au comité;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Yves Guérette

Appuyé par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur M. Roger Cloutier comme représentant au comité du bassin versant du ruisseau des salines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution numéro 145-08-2019

11.1 OCTROI DE FOND POUR LA SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que les bénévoles offrent un travail déterminant dans notre collectivité;

CONSIDÉRANT que la municipalité croit important de souligner leur travail et de les remercier de leur implication dans notre communauté;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Jean-Sébastien Savaria

Appuyé par Marianne Comeau

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER un montant de 3000.00 \$ afin d'organiser la soirée reconnaissance des bénévoles.

D'UTILISER la réserve non affectée.

Résolution numéro 146-08-2019

**11.2 BUDGET DE DÉCORATION POUR LE DEVANT DU BUREAU MUNICIPAL
POUR L'HALLOWEEN ET LE TEMPS DES FÊTES**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria

Appuyée par Marianne Comeau

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les dépenses de 300 \$ pour la décoration devant le bureau municipal

D'UTILISER le compte réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal

- 12.2 Présentation du procès-verbal dans le journal municipal
- 12.3 Non reconduite du contrat de déneigement de la patinoire et des bornes fontaines
- 12.4 Remboursement cours et assurance Mme. Gosselin
- 12.5 Citoyen du 160 Michaudville
- 12.6 Tarification pour la surveillance des dîneurs à l'école – 2019-2020
- 12.7 Achat d'abris 10 x 10 (possibilité de 6)
- 12.8 Climatisation du bureau municipal
- 13. Périodes de questions
- 14. Levée de la séance

13. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 147-08-2019

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 21 h 15.

| | |
|---|--|
| | |
| <p>Alain Jobin Président d'assemblée Maire</p> | <p>Karine Beauchamp Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière</p> |

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 13 août 2019.

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Jobin, maire